

telle opinion exprimée avec une pareille énergie par un des organes de cette presse qui s'efforce de réveiller en France le respect des princes et de la monarchie.

A la bonne heure, l'Univers s'y prend de la bonne manière. Il a droit à toutes nos félicitations.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de la France républicaine.

Paris, 1^{er} décembre 1872.

On s'est beaucoup réjoui, et on a eu raison, du vote du 20 novembre qui a fondé pour la première fois à Versailles une majorité de gouvernement. Dans la séance de samedi, les orateurs de la droite, MM. Prax-Paris et Raoul Duval, MM. Baudet et Baragnon, n'ont pas osé attaquer, malgré toutes leurs violences de langage, la valeur morale du résultat qui venait d'être acquis. Ils ont affirmé à la face de l'Assemblée, que la droite se reconnaissait maintenant en minorité et qu'elle ne se livrerait à aucune pratique ou manœuvre pour renverser le gouvernement légal du pays.

C'est la première fois que ces mots ont été prononcés par la droite. Nous n'attachons, bien entendu, qu'une médiocre importance à l'expression du respect contraire de la droite pour le gouvernement de la République. Ces déclarations n'ont d'autre valeur que la valeur morale des hommes qui les font, et ceux-ci n'ont jamais brillé par leur sincérité et leur loyauté, témoin M. Baudet tout le premier. Cependant la droite a dit qu'elle reconnaissait maintenant le gouvernement de la République et il ne lui sera plus possible de déclarer à la tribune ou dans ses journaux que la République n'existe pas.

Je ne vous ai pas dépeint la physionomie de Paris dans la soirée du 20. Les journaux vous ont apporté tous les détails les plus intéressants de cette soirée. Je dirai seulement que le boulevard rappelle absolument l'aspect de Paris en 1830, lorsqu'on sentait l'empire écroulant de toutes parts. C'était la même foule anxieuse. Des milliers de feuilles du soir se sont vendues 1 fr. 50. La circulation était impossible dans la rue du Helder. J'ai entendu des marchands, debout à la porte de leurs magasins, s'écrier : « Oh ! si le peuple n'avait pas, nous illuminerions ce soir ! »

C'était, vous dis-je, la même foule et le même mouvement qu'aux derniers jours de l'empire. Le 20 novembre en effet le peuple de Paris a cru entendre le premier craquement du régime monarchique de l'Assemblée versaillaise.

Le terrain et les conditions de la politique sont tout à fait changés depuis ce soir-là. La lutte n'est pas terminée, certes ; elle commence à peine. Mais la droite de l'Assemblée ne s'attaquera plus directement au gouvernement de M. Thiers et aux droits de la République : elle s'attaquera aux ministres. L'opposition des monarchistes sera moins grave ou théorique ; elle sera plus périlleuse peut-être dans la pratique. On va faire du parlementarisme à rebours et à contre sens. Les doctrinaires voudront appliquer sous la République toutes les méthodes plus ou moins justes du gouvernement monarchique constitutionnel. C'est un autre genre d'aberration.

La droite a déjà commencé hier le nouveau jeu, vous le savez. M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, a été blâmé par la Chambre à propos des adresses. C'est dit prévu. Il y a plus de trois mois que la manœuvre contre M. Lefranc est préparée. S'il n'aurait pas été battu dans la séance d'hier, il l'aurait été infailliblement lundi ou mardi, sous quelque autre prétexte, d'autant plus qu'un grand nombre de députés, qui ont voté pour le gouvernement de la République, lorsque la République était en question, ont pu voir s'absentir de voter contre, lorsque le ministre seul était en question.

Aussi plusieurs personnes auraient-elles désiré que M. Victor Lefranc, puisqu'il devait tomber, fût au moins assez habile pour s'approprier tout l'honneur de la bataille. M. Victor Lefranc a été ferme, très-digne, très-ferme, il a obtenu à plusieurs reprises des applaudissements chaleureux : il a reculé cependant devant la seule déclaration qui pouvait illustrer et glorifier sa chute.

M. Lefranc devait dire : « Vous vous reprochez ces adresses parce qu'elles prouvent la popularité de la République : eh bien ! nous avons annulé les adresses illégales dans la forme, mais nous acceptons toutes les autres avec joie, et toutes d'ailleurs illégales ou non, toutes les adresses sont l'expression de la volonté populaire ; elles font l'honneur de la République et mon honneur et ma consolation à moi, qui suis ministre de la République. »

Si M. Lefranc avait pris ce ton, il aurait dit hier un grand ministre, dans le dernier jour de son administration.

Aujourd'hui, MM. Martel, Picard, Ricard, Casimir Périer, se disputent la succession de M. Victor Lefranc.

Lorsqu'on a vu M. Casimir Périer s'élever hier à la tribune avec énergie et foudroyer de quelques brèves et décisives paroles le rapporteur de la commission d'Audiffert, on s'est écrié dans les tribunes : « Voilà le ministre de l'intérieur ! »

Il paraît toutefois que M. Picard serait un candidat sérieux. Rien n'a égalé l'agitation de cet homme pendant la crise que nous venons de traverser. Tantôt à droite, tantôt à gauche, il contenait les uns, excitait les autres, courait les couloirs et les escaliers, se trouvait partout à la fois, chez M. Thiers et à la Chambre. On a surtout remarqué dans la salle des Pas-Perdus avec quelle agilité et quelle verve intarissable il ne cessait de railler dans la République, le propre gouvernement qu'il a chargé de représenter à Bruxelles !

Ces nouvelles complications ont quelque peu assombré les esprits qui se ranimaient. On sent que la lutte a changé de terrain, mais qu'elle ne sera pas moins vive.

CHRONIQUE DE PARIS

AVIS AUX ABSENTS

Mon cher rédacteur en chef, je voulais vous parler du *Don César de Bazan* de l'Opéra-comique, de la musique de M. Massenet, du baryton Pouly, de M^{lle} Priola, du vieux drame espagnol, des capes trouées, des rapières en verrou, des illustres gueux de Calot et de la jeunesse de Frédéric Lemaître ; ce sera pour un temps plus calme. Il me semble que j'ai autre chose à vous dire, au risque d'être désagréable à plusieurs de nos amis politiques.

J'ai vu ce matin, par votre article de la *Republique légale*, que vous teniez à tempérer les enthousiasmes de la première heure, et que votre pénétration n'était pas en défaut.

Où la République triomphe : oui la République, proclamée par le nombre, est bien l'état légal du pays. Qui donc en douterait ? Je dédie M. Baudet lui-même, le rhéteur arlequin, de prouver le contraire.

Et après ? On en sommes-nous ?

Le gouvernement a manqué une excellente occasion, la meilleure occasion peut-être d'en finir avec les intrigues des partis et les mesquines conspirations d'un parlement qui ne représente pas l'opinion du pays. Il pouvait, vendredi, faire appel à cette opinion et la mettre en mesure de se prononcer pour ou contre la dissolution de l'Assemblée. L'aurait-il voulu ? En tous cas, il ne l'a point osé.

Je vous parle avec une brutale franchise : je ne crois pas le moins du monde aux conséquences immédiates du vote de vendredi. Je crois seulement que la guerre est ouverte et déclarée, cette fois, entre la République et la monarchie. La droite a été vaincue ; elle reste sur la brèche, ardente à saisir toutes les occasions de prendre sa revanche.

Elle a tiré la première, hier soir, et le pauvre Victor Lefranc, le ministre des irrésolutions, est couché sur le champ de bataille. Toutes les concessions qu'il a voulu faire aux soi-disant conservateurs n'ont pu le sauver. Prenons-y garde maintenant ; sur ce champ de bataille toute bousaille masque un tirailleur embusqué. Les bousailles marchent comme autrefois en Afrique. Croyez qu'il y aura peu de balles perdues.

La droite ne demandait la responsabilité ministérielle que pour fournir elle-même les ministres responsables et pour les tenir en laisse. Nous l'avons, cette responsabilité ministérielle, et la chute de M. Victor Lefranc le prouve si bien que l'argument se retourne contre la droite. Pensez-vous que cette droite implacable se contente de la preuve de fait ? Non ! elle contemple le mort avec une satisfaction mal déguisée ; demain elle chantera victoire ; demain peut-être elle démasquera toutes ses batteries.

Elle jouera au jeu de quilles, abattant ce ministre, puis celui-là, puis cet autre, et tant qu'il lui plaira au gouvernement de relever les quilles ou de les remplacer, il lui plaira de les abattre. M. Jules Simon l'avait bien compris, lui qui n'a pas donné signe de vie pendant toute cette crise ! Cette prudence ne me dit rien qui vaille.

Supposons même qu'il plaise à cette droite d'abattre M. de Rémusat, qui est presque un grand seigneur, lui ! Elle l'attaquera dans quelque discussion de budget ; elle le renverra en lui passant un chiffre approximatif et en lui refusant les centimes complémentaires. Elle exploitera les défiances de l'extrême gauche qui veut la dissolution et qui a raison de la vouloir avec la majorité du pays. Elle exploitera les défaillances accidentelles des groupes républicains qui ont trop grande hâte de dormir sur leurs lauriers.

Je ne crains pas de le dire, et c'est ici que je vais être désagréable à quelques-uns de nos amis, les abstentions et les absences des républicains ont donné la majorité à la réaction dans toutes les commissions et notamment dans la commission Kerdrel.

Je ne regrette pas M. Victor Lefranc, aimable donneur d'eau bénite de cour, qui peut être facilement remplacé par un homme utile ; mais je crois qu'on pouvait l'amener à résigner son portefeuille sans fournir à la droite l'occasion de triompher. Je crois aussi qu'il importait d'établir que les adresses politiques des municipalités, rédigées et votées hors séance, ne violent pas la loi. Il y avait là trois questions qui méritaient une attention sérieuse : question de gouvernement, question de personnalité, question de principe. La personnalité pouvait être sacrifiée, en un temps donné ; les deux autres questions devaient être discutées avec acharnement.

Cette fois six cent quatre députés seulement ont pris part au vote. Cherchez dans le compte-rendu quels étaient les républicains absents ! Regardez ! regardez bien ! Comme nos braves soldats ils se laissent surprendre en mangeant la soupe.

Les affaires du pays ne se font pas dans les petits conciliabules des coterie parisiennes ; elles se font encore moins sur la table de marbre du café, entre deux parties de jacquet ou de dominos. Elles se font au scrutin, à Versailles, puisque nous sommes condamnés à voter à Versailles.

Nos adversaires, les monarchistes, ne négligeront pas de concentrer leurs forces, de compter leurs soldats, de faire donner toutes leurs réserves. Ils sont allés, pour les deux derniers votes, chercher Changarnier qui se rendait dans son corset et ses bandelettes, le nez sur son brûle-parfums. La première fois c'est le duc d'Aumale lui-même qui l'a amené dans son véhicule ; la seconde fois c'est M. de Moray qui s'est chargé du transport.

Puisse qu'elle engage la lutte finale, la lutte qui doit décider de la dissolution de l'Assemblée ou de l'adoption des réformes bâtarde, puisque la République est aux prises avec la monarchie constitutionnelle, combats légalement ; combats par le bulletin de vote et n'étalons pas la superbe maladroite de ce « César de rencontre » qui faisait ramasser des balles pour ou par son fils, tandis que l'ennemi enfonçait la porte de Wissembourg.

JEAN MARCEL.

P. S. La Seine continue de croître. Ce matin un bateau omnibus s'est aventuré, en exploration, sous le pont des SS. Pères, la cheminée, repliée, rasait le cintre et le pilote était obligé de se coucher.

Un de nos confrères de Paris, M. Gustave Richard, épouse, cette semaine, M^{lle} Bailly, la sœur du libraire-éditeur, de Lyon.

ECHOS

Quand je songe qu'un des 305 qui ont voté contre le gouvernement aujourd'hui, était M. de Lorgeil ! dit le *Rappel*.

M. de Lorgeil a eu la fantaisie d'interrompre pendant que M. Lefranc parlait.

M. Grévy l'a invité fort rudement au silence. Alors, mon Lorgeil s'est levé, et, dans la gaieté universelle, s'est dirigé vers la tribune, dans un but vague que j'ignore, à moins qu'il ne voulait jeter M. Lefranc par terre pour prendre sa place.

Il était à deux pas des marches, quand M. Grévy lui a adressé une verte semonce, qu'il a reçue comme une douche, d'un air hébété, sans souffler mot, la tête lourde et penchée, et il semblait que le président lui dit : « Vous me conjurerez dix fois le verbe : Je n'ai plus soif ! »

On ne connaissait que vaguement Ernoul, dit le *Corsaire*. Ernoul a bien fait de se jeter en lumière.

Ernoul a dit cette jolie chose : « M. Thiers a été utile à son pays. Soit ! mais l'Assemblée n'a-t-elle, de son côté, rien fait d'utile ? N'a-t-elle pas désarmé les gardes nationales ? n'a-t-elle pas refusé obstinément de rentrer à Paris ? Si en ce moment nous discussions à Paris en face des gardes nationales armées, que deviendrions-nous ? »

L'argument, on en conviendra, est des plus piquants.

On demandait à un franc-tireur ce qu'il avait fait pendant la guerre, et à quoi il s'était rendu utile.

— Ce que j'ai fait, répondit le franc-tireur, mais je me suis soigné, et en me soignant, j'ai conservé un homme à la patrie. Et il ! Cortes, je me suis rendu utile... à moi-même... De même, l'Assemblée, en désarmant les

gardes nationales, en refusant le retour à Paris, elle s'est rendu utile... à elle-même ; elle s'est conservée et elle a conservé Ernoul à la France.

Je le répète : On ne connaissait que vaguement Ernoul... Ernoul a donc bien fait de se mettre en lumière.

On sait que M. Jules de Lasteyrie a été frappé d'apoplexie dans une séance de la commission Kerdrel.

— La main de Dieu ! s'est écrié le jeune Ernoul... Ernoul, le sacristain... La main de Dieu ! M. de Lasteyrie fait partie de la minorité !

Les manifestations des adresses continuent, dit le même journal. De tous côtés elles affluent à la présidence.

Comme on parlait devant un des 334 de cette explosion de sentiment public en faveur de la République :

— Bah ! fit-il, quelques centaines de municipalités, qu'est-ce cela ?

Songez donc qu'il y a quarante mille communes en France et que nous sommes bien décidés à compter les abstentions pour nous !

Entre journalistes bonapartistes, après le vote d'hier :

— Eh bien, mon pauvre ami, sommes-nous assez brossés ?

— Tant mieux !

— Comment, tant mieux ?

— Parbleu ! maintenant que nous sommes brossés, on nous paiera plus cher !...

Encore des vers du *Figaro*, toujours de l'année 1808 :

COMMANDEMENTS SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

- 1 En te fondant, tu verseras Un très-gros cautionnement.
- 2 Les droits du timbre tu paieras Au fisc quotidiennement.
- 3 Jamais tu ne censureras Les actes du gouvernement.
- 4 Les Chambres tu respecteras Et les ministres même.
- 5 De nul citoyen tu ne diras Un mot sans son consentement.
- 6 Compte-rendu ne publieras Parallèle ni autrement.
- 7 En y manquant, tu subiras L'amende et l'emprisonnement.
- 8 Chaque amende te mangera Le tiers du cautionnement.
- 9 Des droits d'électeur tu seras Dépouillé par supplément.
- 10 Le tribunal te suspendra Pour six mois provisoirement.
- 11 Et même il te supprimera S'il veut, définitivement.
- 12 Sauf ces réserves, tu pourras Ecrire et parler librement.

N'est-ce pas toujours à peu près la même chose ?

RÉFORMES SOCIALES

PAR F.-V. RASPAIL

(Suite et fin.)

Je ne veux citer qu'un fait. Il suffira pour faire juger du reste. Un jour ce fonctionnaire zélé apprend que plusieurs républicains connus ont l'habitude de se réunir une fois par mois dans un restaurant pour dîner et passer la soirée ensemble. Il en conclut naturellement qu'ils conspirent. Aussitôt il fait venir séparément une douzaine de ses plus fins limiers, et à chacun fait entrevoir les plus brillantes perspectives s'ils parviennent à se faire affilier à la société naissante, et à tenir le gouvernement au courant des projets des conspirateurs.

Or les dîneurs n'étaient pas des conspirateurs, mais simplement des amis qui aimaient à se retrouver pour causer ensemble de politique et de leurs espérances futures. Cela ne pouvait faire l'affaire des policiers qui, grâce à des influences et par d'énergiques protestations de républicanisme, étaient parvenus à se faire admettre dans ce cercle d'amis. Dire franchement : il n'y a pas de conspiration, c'était se priver bêtement du salaire promis. Si la conspiration n'existait pas, il fallait la faire naître.

C'est l'idée qui vint spontanément à l'esprit de chacun des agents provocateurs, sans qu'ils se la fussent communiquée, car pour plus de sûreté, on choisissait pour cette besogne des agents qui ne se connaissaient pas entre eux. Chacun donc se mit de son côté à chauffer la réunion, à la pousser progressivement à l'action, si bien que peu à peu les fondateurs, voyant la chose tourner autrement qu'ils ne l'avaient voulu et prendre une allure insurrectionnelle qui n'avait jamais été dans leurs intentions, se retirèrent les uns après les autres. Quand ils furent tous partis, il n'y eut plus de difficulté. Les policiers restés seuls et ne demandant qu'à arriver le plus vite possible au dénouement, se procurèrent de la poudre et des armes, préparèrent des proclamations au peuple, fixèrent le jour et l'heure où ils devaient prendre l'initiative des barricades... puis chacun de son côté s'en alla prévenir le préfet de police. Au jour dit la maison où se tenait la réunion des « conspirateurs » fut cernée et les coupables amenés devant le préfet qui, du premier coup d'œil, reconnut tout son personnel. Il n'en manquait pas un, mais tous en étaient. Le gouvernement qui avait déjà commencé à faire quelque bruit de sa découverte, et qui, suivant l'usage, entonnait la trompette pour rassurer la société menacée, se trouva fort embarrassé de sa découverte et de son triomphe, et se vit obligé de terminer la chose par une amnistie.

Et c'est un préfet de police qui raconte cela ! Et l'on accuse M. Raspail d'avoir des hallucinations quand il nous peint le rôle de la police de France depuis 1830 ! Ces accusations ne prouvent qu'une chose, le besoin qu'on a d'endormir le public sur le rôle politique de cette odieuse institution.

Mais malgré sa répugnance très-réfléchie pour les sociétés secrètes, M. Raspail n'échappa pas pour cela aux vengeances du roi Louis-Philippe.

Cette royauté constitutionnelle que, par contraste, on s'était habituée sous l'empire à considérer comme si libérale, nous paraît dans ce livre sous un jour singulier-

ement odieux. C'est le véritable règne des passions mesquines et honteuses, de la répression lâche et hypocrite. L'empire lui-même n'a pas mis à poursuivre la presse plus d'acharnement que n'en ont déployé les ministres et les agents de Louis-Philippe pour fermer la bouche à M. Raspail et pour supprimer son journal, le *Réformateur*.

Il faut lire le livre de M. Raspail pour se faire une idée des manœuvres honteuses, des lâches intrigues grâce auxquelles la royauté libérale parvint à son but. Il est vrai que l'on n'avait pas encore contre la presse un arsenal aussi bien approvisionné que sous l'empire, et que la magistrature en général ne s'était pas encore aussi complètement pliée au rôle d'instrument de compression politique.

On n'en parvint pas moins à faire condamner M. Raspail à la prison et à l'amende. On tua le journal et l'on tint le journaliste sous les verrous. C'était alors, comme maintenant, ce que les gouvernements avaient trouvé de plus ingénieux pour assurer le salut de la société et pour étouffer au berceau les idées qui leur déplaisaient ou qu'ils ne comprenaient pas.

M. Raspail, qui avait donné dans son journal une grande place au développement des idées et des réformes sociales, méritait particulièrement les haines de ces amis forcés du privilège, qui ont mieux aimé se laisser chasser que de reconnaître une intelligence suffisante pour voter aux avocats, aux médecins et aux professeurs. Pour ces libéraux ventrus, il n'existait qu'un tint, qu'un droit, celui de l'argent ; et quiconque ne payait pas 200 fr. d'impositions était indigne d'être citoyen.

M. Raspail, en prêchant l'abolition des privilèges, menaçait de dégrader un si bel ordre. On le fouailla en prison, et pour lui mieux ôter le goût de recommencer, on l'installa au beau milieu des voleurs et des assassins. C'est là qu'il fit la connaissance de Lacenaire et autres scélérats plus ou moins célèbres, qu'il n'hésita pas à déclarer plus honnêtes que la plupart de ceux qui se croient investis du droit de juger les autres.

Une fois en prison, cet incorrigible observateur n'eut plus qu'une préoccupation : Étudier les prisons et les prisonniers. C'est là qu'il a recueilli cette multitude d'observations qui donnent tant d'intérêt à ses lettres sur le régime pénitentiaire. Lui, qu'on renfermait pour l'empêcher de s'occuper des réformes sociales, il profitait de son emprisonnement même pour porter ses études sur un des côtés les plus tristement douloureux de nos institutions sociales.

C'est toujours comme cela que réussissent ces répressions brutales, qui ne savent combattre les idées que par la violence, et qui ne comprennent pas que le seul moyen de mettre fin aux réclamations irritées de la multitude, c'est de les prévenir en se montrant disposé, non à maintenir par la force les privilèges, mais à réformer les abus et à guérir les maux du corps social. Toute cette foule d'idiotes de conservateurs quand même ressemblent à des médecins qui prétendraient guérir leurs malades à coups de bâton, et qui leur interdiraient jusqu'à la plainte.

Nous n'avons pas l'espace nécessaire pour nous appesantir sur les idées sociales de M. Raspail. Nous ne pouvons que renvoyer les lecteurs au livre que nous avons en ce moment sous les yeux. Cependant il y a une observation que nous tenons à faire, parce qu'elle nous paraît capitale. C'est que pour M. Raspail, comme pour tous les hommes qui ont considéré sérieusement la nature humaine, autrement qu'à travers les lunettes du théologien, il y a des fous, des ignorants, des malades, il n'y a pas de scélérats.

Cette seule observation, quand elle sera comprise, suffira pour transformer radicalement, non-seulement nos codes et tout notre système pénitentiaire, mais toutes les idées morales et la société toute entière. Nous éprouvons un vif plaisir à constater qu'elle commence à pénétrer jusque dans la littérature. Pour n'en citer qu'un exemple, connu de nos lecteurs, nous n'avons qu'à rappeler les romans de M. Octave Féry, le *Juge médecin*, le *Dernier criminel*. Dans l'un comme dans l'autre de ces récits, où de si grands crimes sont commis, il n'y a pas de criminel dans le sens qu'on attache d'ordinaire à ce mot.

D'un côté comme de l'autre, nous voyons des hommes qui se progressivement amenés au crime, par erreur, par circonstance, par un travers, parfois même par l'excès d'une bonne qualité, sans qu'il y ait rien en eux de cette bestialité farouche qu'une morale imbecille nous habitude à considérer comme la condition essentielle de la criminalité. Cette observation à l'avantage d'être parfaitement fondée joint celui d'ouvrir la porte à toutes les espérances d'amélioration morale, qu'une éducation féroce nous fait trop souvent considérer comme des utopies, et surtout de supprimer toute raison d'être à ces sentiments farouches d'intolérance, de mépris et de haine dont nous trouvons l'exemple dans le Dieu qui a créé l'enfer des catholiques.

Quand le nouveau livre de M. Raspail ne renfermerait pas d'autres renseignements, celui-là seul suffirait à lui mériter nos respects, car, il ne faut pas s'y tromper, c'est la substitution de ce principe de la morale réelle et humaine aux doctrines sauvages des théologiens, qui doit dans un avenir prochain transformer le monde par la transformation des relations sociales et par la réforme complète du code pénal.

Il n'y a guère plus de deux siècles, on commençait par fouetter les malheureux que la misère contraignait à aller se faire soigner dans les hôpitaux. Les pieux directeurs croyaient par là s'associer aux desseins de Dieu, qui évidemment n'en voyait la maladie et la misère qu'à ses ennemis. Un jour viendra, et peut-être plus tôt qu'on ne pense, où en étudiant nos théories sur le bien et le mal, sur le vice et sur la vertu, sur le mérite et le déshonneur, en lisant nos codes, en voyant nos prisons, en examinant l'organisation

de nos tribunaux, nos descendants ne trouveront pas moins absurde notre manière de traiter les maladies morales que nous trouvons celle de nos ancêtres à l'égard des maladies du corps. Nos mépris ne sont pas plus intelligents que le fouet des pères hospitaliers du xv^e siècle, et notre fanatisme soi-disant moral n'est pas moins funeste aux âmes qu'était au corps leur fanatisme religieux.

Nous laisserons le lecteur sur cette impression, car cette substitution de la thérapeutique morale aux violences de la répression est une des idées qui, sous mille formes, se retrouvent le plus souvent au fond des théories humanitaires de M. Raspail. C'est elle surtout qui explique le constant dévouement de sa vie au progrès et au bonheur de l'humanité. Il aime les hommes précisément parce que, après avoir beaucoup souffert des hommes, il ne croit pas à leur méchanceté et que, là où la justice sociale voit un scélérat endurci à punir, lui il ne voit qu'un malade à guérir.

Cette doctrine vaut bien, je crois, celle des hommes honnêtes et modérés qui, non contents de demander contre les coupables la peine de mort, éprouvent le besoin d'y ajouter les châtimens éternels ; de ces hommes pleins de prudence, qui se font de Dieu l'auxiliaire des gendarmes, qui ne se croiraient pas en sûreté, s'ils ne pouvaient présenter les chaudières infernales comme le complément et le prolongement du bagne et de l'échafaud, et superposer Satan au garde-chiourme et au bourreau.

RUGÈNE VÉRON.

LA SEMAINE LITTÉRAIRE

Sous ce titre : *Dictature de cinq mois*, M. Glais-Bizoin vient de publier chez Dentu un livre à la fois curieux et navrant, curieux parce qu'il contient quelques détails inédits sur les faits et gestes de la délégation de Tours et de Bordeaux ; navrant, parce qu'il montre avec une affligeante naïveté en quelles mains impuissantes et sèches étaient remises nos destinées pendant la lutte la plus formidable des temps modernes. M. Glais-Bizoin étale avec la plus inconsciente innocence l'intérieur de cette délégation de sainte Péline ; il expose, dans un style grotesque, les conflits et les dissensions de ce triumvirat comique que le gouvernement de la « Défense nationale » n'avait pas craint de donner à la province. Certaines scènes seraient du plus haut et du plus irrésistible comique si on ne se rappelait que pendant ce temps on se battait et on mourait à la cantonade. Rien de drôle comme l'arrivée de Glais-Bizoin et de Fourichon à Tours. Ils sont annoncés au vieux ami Crémieux qu'ils seront désormais ses collègues, mais le vieux ami Crémieux, qui prétendait sauver la France à lui tout seul, entre dans une fureur épouvantable ; il court autour de la salle, suivi de l'excellent M^{me} Crémieux, qui cherche à le calmer, et criant : « Je suis déchu, il faut partir ! »

Plus loin, M. Glais-Bizoin fait le tableau de la famille Crémieux à la table de l'archevêque de Tours, et après avoir dit que « la dépense comme les repas se partageaient par moitié », il ajoute : « J'ai vu des familles vraiment religieuses et aussi dissidentes n'ont fait meilleur ménage. »

Les trois vieillards continuent à se disputer à propos de tout. Le général Boyer a évacué Chartres : on demande sa destitution ; l'amiral Fourichon refuse, mais il déclare, après quelques jours, que le général Boyer était atteint d'un ramollissement du cerveau. « Il va sans dire, écrit M. Glais-Bizoin, qu'il fut remplacé sur le champ. » Eh bien, on est presque surpris que cet état qui paraît si alarmant d'une façon si étendue, le ramollissement du cerveau, soit une cause de destitution. Et M. de Bismarck, ô douleur ! voyait et savait tout cela !

Il était chatouilleux sur la hiérarchie et l'étiquette. Le gouverneur de l'Algérie répond à Glais-Bizoin qu'il a 200,000 fusils à silex. L'amiral s'indigne que Glais-Bizoin ait commis « l'inconvenance » de s'être adressé au gouverneur de l'Algérie sans passer par le canal du ministre de la guerre, et les deux délégués ne sont calmés que par « quelques bonnes paroles de Crémieux » ; mais la scène la plus étonnante, c'est celle des télégrammes de Challemeil-Lacour. Le préfet de Lyon écrit : « Les partis sont en présence ; ils vont se battre ; les autorités leur résistent ; faut-il le canon ? » — L'amiral : qu'on tire le canon ; je vais en donner ordre au général Mazure — Crémieux et moi : « Un moment, amiral ; que les partis se battent, c'est un grand malheur, mais si pour les séparer il faut qu'ils nous foudroient, le malheur sera double. » Et ils se disputent à qui arrivera le premier au télégraphe pour envoyer des instructions contradictoires. — Plus loin, c'est le contraste entre l'enthousiasme avec lequel on reçoit les offres de service des Charette et des Cathelineau et de la défiance avec laquelle on voit arriver Garibaldi. M. de Cathelineau s'empresse de publier la commission qui lui donne le droit de lever des troupes, dans le même numéro de l'Union qui contient la lettre du comte de Chambord. Les préfets de la République protestent ; Crémieux écrit sotte ment : « Ne contrariez pas nos Vendéens de 1870 ; ne nous faisons pas que des français catholiques invoquent la sainte vierge pendant que des français libéraux invoquent la sainte Liberté. » Ils voient aujourd'hui les conséquences de leur conduite.

A quoi bon continuer. Ces citations sont assez éloquentes et peignent suffisamment la faiblesse et la sèmité prétentieuse de ces honnêtes gens chargés de lutter contre les prussiens et d'opposer la force révolutionnaire à la force savante de nos ennemis. Ils ne savent même pas se défendre contre la calomnie et ne haussent-ils pas les épaules en voyant M. Glais-Bizoin attester gravement « qu'en entrant à toute heure dans les bureaux et dans le cabinet de Gambetta, il n'y a jamais vu une bouteille ni un verre ? » Voilà un digne témoignage que Gambetta ne passait pas son temps à consommer des livres à seize ! Les vrais coupables sont ceux qui ont envoyé en province ce trio épuisé et branlant et si peu propre à l'effroyable tâche qui lui incombait. Il est vrai que les jeunes membres du gouvernement de la défense n'ont pas fait mieux à Paris et qu'une incision égale et une égale incapacité ont germé sous les cheveux bruns comme sous les cheveux blancs.

Mais oignons ces tristesses rétrospectives que nous avons d'ailleurs l'avantage de pouvoir remplacer par des anxiétés actuelles et pour les oublier les uns et les autres, laissez-moi vous parler à loisir de la reprise sérieuse et active d'une des plus grandes entreprises littéraires de notre temps : la *bibliothèque elzévirienne*.

C'est toute une histoire que celle de la magnifique et curieuse collection commencée en 1853 par Pierre Janet, poursuivie avec des fortunes diverses de librairies en librairies, suspendue, reprise et enfin tombée

entre les mains d'un éditeur qui s'y est consacré avec passion et qui va lui donner une nouvelle vie. M. Paul Daffis, M. Daffis réimprime les volumes épuisés, achève les séries commencées et entreprend de nouveaux ouvrages, de tout ceux que les hommes érudits et de tous philosophes les plus distingués.

La collection elzévirienne présente un tel intérêt : on y trouve à la fois l'histoire de la langue, l'histoire des idées et l'histoire des mœurs dans l'ancienne France. L'histoire de la langue est toute vivante dans ces romans, ces chroniques et ces poésies du moyen âge au dix-huitième siècle. On y constate expérimentalement combien, sous certains rapports, la langue s'est appauvrie en se disciplinant ; septième siècle par leur retour à l'antiquité. C'est avec raison que M. Anatole de Montaiglon, dans sa préface des poésies de Jehan de Lescurel, a pu qualifier la langue du quatorzième siècle de « langue plus claire, plus intelligible, plus voisine de notre langue actuelle que celle de tous les autres siècles ».

C'est donc un vrai cours de français historique, second en remarques et en profits, toutes sortes d'offrent ces beaux et curieux volumes.

Mais l'intérêt historique et moral est encore bien supérieur. La fin de l'histoire des mœurs et des idées à la fin du moyen âge pendant la Renaissance, au seizième et au dix-septième siècle, est là. Les témoignages sont d'autant plus précieux qu'ils sont contemporains et qu'on les saisit dans toute leur nouveauté, sans les conventions habituelles de l'histoire.

Quel intérêt offrent sous ce rapport les dix volumes de poésies françaises des quatorzième et seizième siècles, par M. Anatole de Montaiglon et les dix volumes de variétés historiques et littéraires, par M. Edouard Fournier ? Ces curiosités qui n'étaient accessibles qu'aux fureteurs de bibliothèques — et encore pas si aisément — quelques fois à côté de ces brochures, farces, plaquettes, pamphlets, satires, sottises, remontrances, satires, mémoires, discours, narrations, faits divers, racontant la vie publique et privée, l'état social, les mœurs, l'industrie de nos aïeux de tous les siècles, leurs joies et leurs douleurs, leurs misères, leurs prospérités, leurs préjugés, leurs passions, tout revit en nature, avec le geste et la voix du moment, dans les pièces innombrables jusque là négligées ou dissimulées par l'histoire officielle ou officielle.

Il en ressort une pleine perception du passé de notre pays, non pas tel que le représente l'histoire-bataille, l'histoire-diplomate et dynastique, mais pris dans son intimité, sans dans sa réalité la plus exacte et la plus vivante. Quoi de plus curieux, par exemple, que le livre du chevalier de la Tour-Langevin pour l'enseignement de ses filles, écrit en 1600 par un brave gentilhomme angevin ! Et les *Contes de la Mariage*, ce chef-d'œuvre d'observation et de style, dont l'auteur a vu de près les grossièretés inhérentes au sujet dans la famille gauleuse. Et les *Aventures du baron de la Feste*, ce vigoureux pamphlet du grand d'Artois d'Aubigné, ce maître cervin qui note grand aura en la gloire de mettre à sa vraie place l'histoire officielle ou officielle.

M. Daffis a complété la belle édition de Ronsard en 8 volumes, publiés les œuvres de Ronsard, publiés les œuvres de R

L'auteur s'occupe plus des personnes que des systèmes et se livre aux fantaisies les plus abracadabrantes. Mais il est sympathique aux doctrines les plus émancipées et il a une sainte horreur pour la métaphysique officielle et universitaire. La librairie Kriewald vient de publier le second volume du grand ouvrage de Darwin sur la *descendance de l'homme*. Je ne fais que mentionner cette œuvre capitale, de longue et sérieuse lecture, sur laquelle je reviendrai à loisir. La controverse est plus que jamais ouverte sur les idées de l'illustre naturaliste anglais; les positivistes orthodoxes viennent de lui déclarer la guerre dans un des derniers numéros de leur revue. C'est un vrai centre de bataille philosophique et scientifique dans laquelle le livre que je signale jouera le rôle d'un canon Krupp.

Je voudrais aussi parler longuement d'une œuvre morale et psychologique qui sort des banalités: *L'homme devant ses œuvres*, publié chez Didier par un certain Jean Lhermitte qui ne paraît pas être un des savants les plus universels: mais laissons passer ce mois de décembre où l'on vend trop de livres superflus et où l'on ne voit pas de bon ou de mauvais derrière ces somptuosités.

LOUIS ASSELIN.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

On trouvera plus loin des listes en blanc des pétitions à adresser au président de la République et aux députés, à l'effet d'obtenir une prompte dissolution.

Nous prions nos amis de les faire circuler, de les faire signer. C'est une initiative à prendre, une fatigue à s'imposer, mais devant l'importance du but à atteindre, nous sommes convaincus qu'il ne reculeront pas.

Chacun d'eux devra, dès que sa liste sera complète, faire légaliser les signatures puis adresser directement les deux pétitions au député qu'il connaît le mieux, en lequel il a le plus de confiance. Ce député fera remettre lui-même à la présidence des pétitions destinées à M. Thiers, et de cette façon on ne perdra aucun temps. Il suffit d'adresser le tout à M. X..., député à l'Assemblée nationale, à VERMORELLES. C'est simple et facile.

Nous rappelons que les maires ne doivent en aucun cas s'inquiéter des considérants d'une pétition qui leur est soumise pour la légalisation des signatures, et qu'ils ont seulement le droit de vérifier l'identité des signataires.

Si des difficultés venaient de ce côté, on est prié de nous faire connaître le nom des maires récalcitrants.

ENSEIGNEMENT LIBRE ET LAIQUE.

Liste de souscriptions versées chez le citoyen Langlade.

Le citoyen Piquet, collecte faite à l'enterrement civil de la citoyenne Vial, 5 fr. 30.

Le citoyen Rosat, collecte faite à l'enterrement civil du citoyen Jacquemond par le citoyen Pieuchot, 7 fr. 40 c. — Le citoyen Morel, collecte faite au cours de coiffure, dirigée par le citoyen Duclos, 4 fr. 50 c. — Collecte faite par un groupe de citoyens et de citoyennes, à la gare d'eau de Vaise, pour aider à la fondation d'une école dans leur quartier, versé par le citoyen Dache: Guigoz, 2 fr.; Schrautz, 50 c.; Edmond, 1 fr.; Humbert, 50 c.; Bille, 1 fr.; Grandjean fils, 1 fr.; Desjardes, 50 c.; Dache, 50 c.; Chretien, 1 fr.; Geoffroy, 1 fr.; Vauthier, 1 fr.; Giroud, 1 fr.; Schrautz, J.-F., 50 c.; Bariloux, 1 fr.; Guillaume, 50 c.; Montagne, 50 c.; Besillan, 1 fr.; Noël, Louis, 50 c.; Rebillard, Claude, 50 c.; Grandjean père, 50 c.; Durand, François, 1 fr.; Accoyer, Joseph, 1 fr.; Chetelard, Jean, 1 fr.; Accoyer, Joseph, 1 fr.; Chetelard, 50 c.; Trois citoyennes, 1 fr. 50 c.; Decombe, 1 fr.; Robillard, 50 c. — Total, 42 fr. 50 c.

SOUSCRIPTION

En faveur des Alsaciens et Lorrains
Ouverte dans les bureaux de la
France républicaine.

Un anonyme, 1 fr. 50; J. B., 50 cent.; L. F., 1 fr.; Casimir Arnaud, 1 fr. 50; Louis Boret, 1 fr.; S. Mouderet, 2 fr.; Faye de Tarrare, 1 fr.; Davoin, 95 cent.; J.-G. Bouvard, 1 fr. 25; un anonyme de la France républicaine, 1 fr. 25; La Florida, 50 cent.; Vulmsat, 50 cent.; un libre-penseur, 95 cent.; Vermejat, 2 fr.; Julien Marius, 50 cent.; P. Jorgue, 1 fr.; le Chapeau-de-Ferblanc, 50 cent.; Marteau, 50 cent.; Vosquin, 50 cent.; un républicain, 1 fr.; X..., 50 cent.; ex-membre du comité de la rue Grôlée, 1 fr.; un Renard, 1 fr.; Bariaud, 1 fr.; Un libre-penseur de Toussieux, 1 fr.; Faye, 50 cent.; Peronnot, 1 fr. — Total, 24 fr. 90.

La *Décentralisation* trouve moyen de triompher dans la séance du 29 novembre. « Nous conseillons à nos lecteurs, dit-elle, de l'attendre attentivement et de comparer les 372 avec les 335. D'un côté est la supériorité numérique, de l'autre est la supériorité de l'intelligence et du patriotisme. Si l'on pouvait peser comme on peut compter, la balance ferait un brusque soubresaut. »

Il me semble que c'est le lecteur qui doit faire ici un brusque soubresaut. Ainsi, le baron Chaurand est patriote! L'orgueil se fait remarquer par la grandeur de son intelligence aussi bien que par la grandeur de ses vers! C'est la *Décentralisation* qui le dit: suffisante preuve du contraire.

Cesse d'écrire, dit *Décentralisation*, ou les colonnes de la France républicaine ne suffiront plus à énumérer tes sottises.

La pieuse feuille feint de croire que nos conseillers municipaux ont été comme affolés de terreur par la crainte du triomphe des conservateurs.

« On dit, assure-t-elle, que M. Barodet avait fait ses malles; que M. Pironon se voyait déjà sur la route de Lambessa; tous les sacres en station sur la place des Terreaux avaient été retenus pour faciliter la fuite de nos municipaux. »

Et la bonne feuille se frotte les mains, en disant: comme ils nous connaissent bien! Mais les cléricaux sont trop modestes. Ils oublient leurs exploits, et l'admirable agilité qu'ont montrée tour à tour Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe. En fait de fuite, les républicains n'atteindront jamais les monarchistes.

Le Conseil municipal a tenu une séance extraordinaire, le 30 novembre, dans laquelle il a été donné communication d'une lettre de M. le préfet, relative à l'éternelle question des écoles.

M. Cantonnet insiste, dans cette lettre, pour que le Conseil municipal étende la gratuité indistinctement à toutes les écoles, et pour qu'il fixe le traitement des instituteurs congréganistes.

Après une courte discussion, il a été décidé que la lettre de M. le préfet serait renvoyée à la commission communale de l'enseignement. Cette commission se réunit aujourd'hui même; par conséquent, la question, tout en suivant une marche régulière, ne tardera pas à être résolue.

Dans sa précédente séance, le Conseil s'était occupé de l'affaire du legs Roché, dont :

1° 7,000 fr. à la ville pour être consacrés à l'achat de cinquante livrets de caisse d'épargne, de 50 fr. chacun, pour être distribués aux enfants des deux sexes des écoles chrétiennes qui se seront fait remarquer par leur assiduité et leur bonne conduite ;
2° 10,000 fr. au dépôt de mendicité ;
3° 10,000 fr. aux sourds-muets ;
4° 10,000 fr. aux jeunes incurables ;
5° 5,000 fr. aux jeunes orphelins.

L'appel de la classe 1872 devant produire des vacances dans quelques bureaux télégraphiques, les jeunes gens qui désiraient être admis comme employés auxiliaires peuvent adresser leurs demandes à l'inspecteur du service télégraphique à Lyon.

On nous signale de différents côtés une recrudescence dans les menées bonapartistes. Les agents propagandistes ont découvert un moyen de laver l'incubateur de Chislehurst de sa conduite à Sedan : il a été trahi, disent-ils.

Après avoir livré l'armée, ils l'insultent.

Voici une scène dont nous avons été témoin, dans un des omnibuses de la rue Centrale, et qui fait honneur à l'intelligence et au tact du conducteur.

Un monsieur venait de descendre de l'omnibus. Le conducteur voit, au fond de la voiture, une femme qui tenait un porte-monnaie qu'elle essayait d'ouvrir.

— Eh! madame, ne vous donnez donc pas la peine d'ouvrir ce porte-monnaie. Il n'est pas à vous.

— Mais... je vous assure...

— Bien, bien. Vous ne m'avez pas payé avec ce porte-monnaie. Passez-moi le magot; je sais à qui il appartient.

Et ce qui fut dit fut fait. Le porte-monnaie contenait 50 francs, et le conducteur le rendit quelques instants plus tard à son propriétaire.

Le théâtre du Gymnase tient un beau succès avec le *Centenaire*.

Cette pièce en cinq actes est un peu larmoyante et abuse beaucoup trop de la Providence, mais elle renferme plusieurs scènes fort bien caractérisées et d'un intérêt saisissant.

L'interprétation laisse peu à désirer, et nous devons surtout des éloges à l'excellent artiste qui joue le *Centenaire*. Il est parfaitement à la hauteur de son rôle, qui est le rôle capital de la pièce.

M. X. Roux, libraire à Grenoble, vient de commencer la publication par livraisons du *Dernier mot sur la Salette*, par l'abbé DELÉON.

L'auteur est cet honnête homme qui protesta avec tant d'énergie contre l'imposture de la Salette.

Nous recommandons vivement l'ouvrage de M. Deléon qui est de nature à ouvrir les yeux les plus obstinément fermés à la lumière.

Les livraisons parues sont en vente à Lyon, à la librairie Balay.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN

Audience du 28 novembre.

Attentat à la pudeur

Le 12 août dernier, un gendarme passant sur le cours Perrache fut requis par une femme pour arrêter un individu qui fuyait à toutes jambes.

Le gendarme s'étant mis à la poursuite de celui-ci l'atteignit bientôt. C'était le nommé Joseph Léon Rémy, garçon boucher.

La femme B... qui l'avait fait arrêter fit connaître qu'ayant laissé Rémy seul dans sa boutique avec trois de ses enfants, il s'était livré à un attentat à la pudeur sur le plus jeune, Auguste B..., âgé de sept ans et demi.

La femme B... avait voulu arrêter Rémy; mais celui-ci s'était échappé en lui portant un coup violent dans la poitrine et en brisant une vitre du magasin.

Rémy a nié les faits qui lui étaient reprochés, mais les constatations médicales ne laissent subsister aucun doute sur les faits d'attentat à la pudeur.

Le président a ordonné le huis-clos pour les débats de cette affaire.

Ministère public, M. Caresme.

Défenseur, M. Boussuges.

Rémy déclaré coupable, avec circonstances atténuantes, a été condamné à trois ans de prison.

BOURSE DE LYON

2 DÉCEMBRE

A la suite des cours qui nous venaient de la Bourse de Paris de samedi, et des dépêches qui nous affirmaient la discussion, à la suite de laquelle M. V. Lefranc avait dû donner sa démission, nous ne pouvions espérer que de la faiblesse. C'est en effet cette tendance qui a facilement prévalu.

Les premiers cours ont été cotés en général au-dessous de Paris, et ils n'ont pas tardé à aller à la dérive jusqu'au dernier moment.

Le 3 0/0 qui d'ailleurs n'a donné lieu comme d'habitude, qu'à des affaires restreintes, finit à 52 87.

Le 5 0/0 libéré a eu des affaires un peu animées qui ne l'ont pas empêché de finir à 82 65, soit 0 35 de baisse sur Paris.

Le 5 0/0 nouveau dont le marché a été très-actif, n'a pu soutenir les cours d'ouverture; des offres suivies l'ont fait reculer jusqu'à 85 37.

L'Italien quoique un peu tenu à l'écart, n'a pas échappé à l'allure générale; il clôture à 67 55.

L'Autrichien et le Mobilier finissent également, au plus bas, le premier à 705, et le second à 400.

Au comptant, très-peu d'affaires, si ce n'est l'emprunt libéré qui continue à être demandé par les capitaux de l'épargne.

En valeurs industrielles nous voyons les actions des mines de la Loire cotées 240 et les Montrambert 348.

On a coté aujourd'hui les actions du chemin de fer de la Croix-Rousse 340 francs.

Les actions du Creusot sont tenues à 780 fr.

les obligations: les fusions anciennes valaient 274 fr., et les nouvelles 267 50; les Lombardes anciennes 258, les nouvelles 252 fr.; les obligations Suez 408 75; les Banques, marché nul.

A notre connaissance, les obligations autrichiennes nouvelles ont été cotées au prix de 281 fr.

Le Londres est faible à 25 60.

DÉPÊCHES

Paris, 2 décembre, 5 h. 15 m. matin.

La démission de M. Lefranc a été acceptée.

L'intérim de l'intérieur sera confié probablement à M. de Rémusat.

La combinaison ministérielle pour l'intérieur et les Travaux publics n'est pas encore arrêtée.

Il y eut une grande affluence de députés de la gauche et du centre gauche à la soirée d'hier chez M. Thiers.

M. Hérod, républicain, a été élu conseiller municipal à Charonne par 1,120 voix contre 558 données à M. Verdier.

Hier, dans une réunion de la gauche, on a discuté la question de savoir si la Chambre actuelle pourrait constituer, et si la réunion appaierait la dissolution ou seulement le renouvellement partiel.

La réunion s'est aussi occupée de la composition de la commission Dufaure. La réunion de la droite a décidé qu'elle insistera pour faire nommer la commission Dufaure dans les bureaux et jeudi seulement.

Dépêches du soir

Paris, 2 décembre, 8 h. 25.

Le *Journal officiel* annonce que la démission de M. Lefranc est acceptée et que l'intérim de l'intérieur est confiée à M. de Rémusat.

Le bruit qui a circulé hier à Paris de la démission de M. Thiers est entièrement dénué de fondement.

THÉÂTRES

Aujourd'hui Lundi 2 décembre 1872

Grand-Théâtre

Le Songe d'une nuit d'été opéra comique en 3 actes.

Les Trois Amoureux, ballet comique en 1 acte, par Ruby.

Un coup d'éventail, comédie en 1 acte.

On commencera à 7 h. 1/2

Théâtre du Gymnase (quai St-Antoine)

Les Enfants, comédie en 2 actes.

Renardin de Caen, vaudeville en 2 actes.

Une femme qui bégaye, vaudeville en 1 acte.

Une heure en Gare, comédie en 1 acte.

On commencera à 7 h. 1/2

Demain mardi, 3 courant, M^{lle} DÉJAZET a retardé son départ pour repaître encore une fois devant le public lyonnais et prêter son concours à deux pensionnaires de M. Maurel.

A la fin du 1^{er} acte du *Centenaire* et pendant la fête elle chantera la *Lisette* de Béranger.

Nous sommes certain que le public saisira avec empressement l'occasion d'applaudir encore une fois cette grande artiste.

BOURSE DE LYON

DU 2 DÉCEMBRE.

COMPTANT	LIQUID. COUR.	LIQUID. PROCH.
3 0/0: 52 55	52 50	52 85
Coupons: 52 85	d. 50:	d. 50:
5 0/0 lib. 71	82 65	
Coup.: 83		
5 0/0 E. 72 85	85 50	85 65
Coup.: 85 45	d. 25:	d. 25: 86
1 1/2 franc.		
O. Trésor 496 25		
5 0/0 italien.	67 60	67 88
Coupons de 1000:	d. 25:	d. 25:
500:	d. 50:	d. 50:
100: 67 55		
50:		
V. de Paris 1871		
243 244		
Crédit Mobilier	412 50	
Crédit Lyonnais	686 25	687 50
Orléans.		
Lyon-Méditerran.		
S. Autrichienne	795 65	797 50
M. Act. nouv.		
Id. quart		
Lombards	462 50	
Can. mar. Suez		
402 50	404 40	406 25
Id. Délégations.	361 25	362 50

OBLIGATIONS	VALEURS DIVERSES
V. de Lyon 1856	950 »
— 1859	» »
— 1870	» »
— 1872	417 50
Dép. Rhône...	» »
V. de Paris 1869	271 50
De la Loire...	» »
Rhône-Lo. 4 0/0	» »
— 3 0/0	» »
Paris-Orl. 3 0/0	» »
Far-Lyon-Méd.	274 50
— 1868	267 50
Dauphiné...	» »
Dombes...	» »
— Bons lib.	» »
Lombards 3 0/0	258 »
— nouv.	252 »
B. Lomb. 1874.	183 »
C. fer Romains.	» »
Saragossa...	» »
N. de l'Espagne	» »
— priorité.	» »
Portugaises...	» »
Cio g. des Eaux	» »
— 5 0/0	» »
Domaniales (A.)	» »
Emp. Otto. 1863	» »
— 1869	323 75
Emp. Honduras	» »
Suez...	408 75
Créd. fon. suisse	» »
Marchés Naples	» »
GAZ	» »
Guillotière...	» »
FONDERIES	» »
T.-N. Bessèges.	845 »
De Pont-Evêque	» »
Creusot...	790 »
Chemins de fer.	» »
— (anc.)	» »
Fourchambault	» »
F.C. Commeny	» »
A. St-Etienne...	» »
MINES	» »
De la Loire...	240 »
Montbrambert	348 »
Saint-Etienne...	» »
Rive-de-Gier...	» »
BANQUES	» »
De France...	» »
Soc. Lyonnaise	» »
De Pont-Evêque	» »
Creusot...	» »
Chemins de fer.	» »
— (anc.)	» »
Fourchambault	» »
F.C. Commeny	» »
A. St-Etienne...	» »
MINES	» »
De la Loire...	240 »
Montbrambert	348 »
Saint-Etienne...	» »
Rive-de-Gier...	» »
BANQUES	» »
De France...	» »
Soc. Lyonnaise	» »
De Pont-Evêque	» »
Creusot...	» »
Chemins de fer.	» »
— (anc.)	» »
Fourchambault	» »
F.C. Commeny	» »
A. St-Etienne...	» »
MINES	» »
De la Loire...	240 »
Montbrambert	348 »
Saint-Etienne...	» »
Rive-de-Gier...	» »
BANQUES	» »
De France...	» »
Soc. Lyonnaise	» »
De Pont-Evêque	» »
Creusot...	» »
Chemins de fer.	» »
— (anc.)	» »
Fourchambault	» »
F.C. Commeny	» »
A. St-Etienne...	» »
MINES	» »
De la Loire...	240 »
Montbrambert	348 »
Saint-Etienne...	» »
Rive-de-Gier...	» »
BANQUES	» »
De France...	» »
Soc. Lyonnaise	» »
De Pont-Evêque	» »
Creusot...	» »
Chemins de fer.	» »
— (anc.)	» »
Fourchambault	» »
F.C. Commeny	» »
A. St-Etienne...	» »
MINES	» »
De la Loire...	240 »
Montbrambert	348 »
Saint-Etienne...	» »
Rive-de-Gier...	» »
BANQUES	» »
De France...	» »
Soc. Lyonnaise	» »
De Pont-Evêque	» »
Creusot...	» »
Chemins de fer.	» »
— (anc.)	» »
Fourchambault	» »
F.C. Commeny	» »
A. St-Etienne...	» »
MINES	» »
De la Loire...	240 »
Montbrambert	348 »
Saint-Etienne...	» »
Rive-de-Gier...	» »
BANQUES	» »
De France...	» »
Soc. Lyonnaise	» »
De Pont-Evêque	» »
Creusot...	» »
Chemins de fer.	» »
— (anc.)	» »
Fourchambault	» »
F.C. Commeny	» »
A. St-Etienne...	» »
MINES	» »
De la Loire...	240 »
Montbrambert	348 »
Saint-Etienne...	» »
Rive-de-Gier...	» »
BANQUES	» »
De France...	» »
Soc. Lyonnaise	» »
De Pont-Evêque	» »
Creusot...	» »
Chemins de fer.	» »
— (anc.)	» »
Fourchambault	» »
F.C. Commeny	» »
A. St-Etienne...	» »
MINES	» »
De la Loire...	240 »
Montbrambert	348 »
Saint-Etienne...	» »
Rive-de-Gier...	» »
BANQUES	» »
De France...	» »
Soc. Lyonnaise	» »
De Pont-Evêque	» »
Creusot...	» »
Chemins de fer.	» »
— (anc.)	» »
Fourchambault	» »
F.C. Commeny	» »
A. St-Etienne...	» »
MINES	» »
De la Loire...	240 »
Montbrambert	348 »
Saint-Etienne...	» »
Rive-de-Gier...	» »
BANQUES	» »
De France...	» »
Soc. Lyonnaise	» »</

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

7021 111

Etude de M^e DEVILLE, avoué à Lyon, rue Constantine, numéro 5.

Séquestre Fassy

Les créanciers de monsieur Victor Fassy, négociant à Lyon, y demeurant, rue Adolphe-Perrin, numéro 11, sont invités à produire leurs titres de créance contre ledit sieur Fassy, entre les mains de M^e Deville, avoué, séquestre des biens du sieur Fassy, passé ledit délai, il sera procédé à la distribution.

Signé DEVILLE.

AVIS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

Plusieurs négociants, alsaciens et lorrains, à la recherche d'industries auxquelles ils pourraient offrir un concours pécuniaire et actif, prient les maisons désireuses d'entrer en rapports d'écrire franco, 7, rue de Béarn, à Paris; à M. V. OYEN.

Joindre un timbre-poste pour la réponse.

S'y adresser aussi pour tous renseignements sur le commerce de Paris.

GUÉRISON radicale, et en Maladies récentes et anciennes, par les **Capsules de QUET**.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré, dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

ON DEMANDE en garantie d'une somme de 15,000 francs offerte pour l'agrandissement d'un établissement en pleine prospérité, une première hypothèque de pareille valeur sur un immeuble quelconque. Le propriétaire de l'immeuble serait de moitié dans les bénéfices de l'établissement.

S'adresser au bureau du journal.

PATE ROULEE du **CODENE-TORRE** 299, rue Drouot, PARIS.

Bronchites, Gripes, Toux sévères, Catarrhes, Rhumes.

4-25 (131)

LA VELOUTINE CH. FAY

Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs

CIGARETTES-ESPIC contre l'ASTHME, l'OPPRESSION, les toux, les rhumes. Tous les pharmaciens. 2 fr. la boîte. (301)

L'Injection de Tanin Fourquet arrête en trois jours les écoulements récents ou invétérés. C'est la seule véritablement curative et préservatrice et qui n'amène jamais de récidives.

Seul dépôt, pharmacie LA-CROIX, cours Bourbon, 58, Lyon.

Prix: 3 fr., au dehors, 4 fr. (234)

ROB-SAVARES DÉPURATO-TONIQUE PERFECTIONNÉ POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES Maladies contagieuses.

Faiblesse des organes, Pertes, Affections cutanées, Vies du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant **dépuratif** le dispensent de tout éloges et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique, dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance.

S'adresser à M. Toussaint, chimiste, pharm. de 1^{re} cl., RUE FIZAT, 12, au 1^{er} étage, près l'Hôtel-de-Ville, Lyon. (23 c.)

PHARMACIE GRAND 33, rue Centrale, 33, LYON

DÉPOT GÉNÉRAL DES THÉ ET SIROP ANTI-ASTHMATIQUES ANGLAIS du Docteur MCKENZIE

Ces Médicaments, répandus depuis fort longtemps en Angleterre, et d'une efficacité incontestable, se recommandent particulièrement dans les cas d'Asthme, d'Oppression, de Catarrhe, de Bronchite, de Rhume intense, et dans toutes les Affections des voies respiratoires, etc., etc.

ELIXIR ANTIDIARRHÉIQUE ANTICHOLÉRIQUE ET TONI-STHÉNIQUE Employé avec succès pour combattre la Dysenterie, la Diarrhée et toutes les affections intestinales et cholériques.

BRILLANT POLYMERISÉ pour nettoyer les Ustensiles en cuivre, l'Argent, la Dorure, etc.

Se trouvent dans les principales pharmacies et maisons de droguerie françaises et étrangères.

SAVON LA LUNE Usine à vapeur A MARSEILLE

F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire 12, quai de l'Hôpital, 12, LYON

Economie de 30% par l'emploi de ce nouveau produit.

(Se trouve dans les principales maisons d'épicerie. (Voir à l'Exposition universelle, 5^e galerie, produits chimiques) 51

DANS TOUTES LES PHARMACIES

VIOLAND de Colmar

VIOLAND (Haut-Rhin)

VIOLAND Alsace

VIOLAND actuellement

VIOLAND à Montrouge

VIOLAND 74, route de Châtillon

VIOLAND près Paris

VIOLAND

Arnica des Vosges
CÉLÈBRE VULNÉRAIRE
Coups, contusions, chutes, blessures, etc.
FLACONS de 1/2 et 3 fr.

Coton Hémostatique
pour arrêter instantanément toutes les hémorragies.
L'Étui: 2 fr.

Injection sans rival
pour arrêter les écoulements blancs (GARANTIE)
5 fr. LE FLACON

Sirop d'Ailloc
contre la diarrhée, dysenterie, des enfants principalement.
1 fr. 50 LE FLACON

Pâte Pectorale Alacienne
La plus efficace de toutes les Pâtes
1 fr. 50 LA BOÎTE

Thé Purgatif rafraîchissant
est pris sans répugnance
purgé lentement et sans colique
1 fr. 20 LA BOÎTE

Thé Vulnérinaire dépuratif et laxatif
dit Conservateur de la Santé
1 fr. 25 LA BOÎTE

Essence de Mélisse composée
Pour faire soi-même l'Eau
bien supérieure à celle dite des Carmes
5 fr. LE FLACON

Dépôt à Lyon: FAIVRE, pharmacien, place des Terreaux, 9.

Vente en gros, VIOLAND, au grand Montrouge

NÉVRALGIES

GUÉRISON CERTAINE PAR LA

POUDRE ANTINÉVRALGIQUE

Prix: 2 fr. la Boîte. — La 1/2 Boîte 1 fr.

Dépôt à la Pharmacie Langlade, rue Thomassin, 8, et à la Pharmacie de la Grande-Côte, 97.

MIXTURE BERTRAND POUR INJECTIONS Remède supérieur, connu depuis 25 ans. — Chez l'inventeur, Pharmacie générale, place Bellecour, 21. Succursale à Paris, rue Myrrha, 63. — Le flacon: 3 fr. — Capsules au Baume de Copahu, 2 fr. au lieu de 4 fr. (139)

MACHINE A COUDRE SILENCIEUSE ET INDÉCOUSABLE

LA PARISIENNE

AYANT OBTENU LA MÉDAILLE D'OR A l'Exposition universelle de Lyon

LÉON FRÉMIOT, DÉPOSITAIRE F. 160 Rue de Lyon, 48 et 50 F. 182

Avec gu des ordinaires SANS BOÎTE A LYON Avec gu des ordinaires ET BOÎTE

LA GLYCÉRINE C. DE PONCET, PHARMACIEN (1/2 Flacon, 60 c.) PRÉVIENT ET GUÉRIT (1 fr. le Flacon)

LES ENGELURES-GERÇURES

ET REMPLACE AVANTAGEUSEMENT LE COLD-CREAM POUR LA TOILETTE

Se trouve PHARMACIE PONCET, cours Morand, 19, Lyon (169)

AVIS AUX CAPITALISTES

Le 13 Décembre prochain doit avoir lieu par devant le tribunal civil de Tarascon, la vente aux enchères du **domaine de CABAN**, situé au midi d'Arles et dont les terres touchent au Canal de Bouc, ainsi qu'aux terrains possédés par la Compagnie de Saint-Louis.

Une portion de 950 hectares dont cette propriété se compose sont susceptibles d'être livrés à la culture; l'autre partie est destinée à l'établissement d'un Salin, dont la création est autorisée par l'Etat. Des travaux considérables sont déjà exécutés dans ce but, et les jugements supérieurs, permettront une extraction annuelle de 20,000 tonnes de sel dans des conditions très-économiques de production et de transport.

La proximité du Canal de Saint-Louis assure dans un prochain avenir une plus-value très-considérable au domaine de Caban. On en peut juger par les estimations que la Compagnie de Saint-Louis fait de ses terrains salins, évalués au-delà de mille francs l'hectare.

L'exploitation du Salin produirait à elle seule un bénéfice annuel de plus de trois cent mille francs, même en admettant un rendement abaisé des prix actuels de vente, tels qu'ils sont pratiqués par la Compagnie des Salins du Midi.

Une Compagnie allée s'organiser pour entreprendre cette fructueuse exploitation, lorsqu'elle a été contrainte par les difficultés financières actuelles et aussi par les agissements d'intérêts financiers désireux d'empêcher la création d'une concurrence.

M. Clerc frères anciens marchands de sel, propriétaires actuels du domaine de Caban, doivent sur cet immeuble une somme de deux cent cinquante mille francs, dont partie seulement est exigible à l'heure de la vente, en échange de très-sérieuses garanties, pourvu qu'ils soient à la fois industriels et agricoles, dont tous les détails ont été soigneusement étudiés et qui présente tous les éléments d'un grand et légitime succès.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter, à M. Despiers, rue Strla, 3, de trois à six heures du soir.

BANDAGE A RÉGULATEUR pour la constipation heries. — 17 médailles. Seul maison **Henri Biondetti**, de valoir de plusieurs ordres, pour les services rendus à l'humanité souffrante, par ses appareils herniaires. Le public est averti que M. H. Biondetti n'a aucun dépôt, ni succursale, ni voyageur. S'adresser directement à l'inventeur, HENRI BIONDETTI, à Paris, rue Vivienne, 48, près le boulevard — Visible de 1 à 4 heures. (180)

FARINE MEXICAINE

DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO



De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la **Phthisie pulmonaire**. Tous les principes de la science s'accordent à dire, depuis plus d'un siècle, que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un **phthisique**, de s'écrier: il est poitrinaire! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient, qui résiste plus qu'il ne faut à la place le remède; il ne s'agitait que de le trouver et de l'employer; cette noble tâche est dévolue à el Doctor Benito del Rio. — **LA FARINE MEXICAINE**, recommandée par nos plus hautes autorités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers, on plutôt qui ne se comptent plus, son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculisation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies, qui s'opère très-complètement; rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 ou 3 mois.

LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel, qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable, qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.

On peut dire avec vérité que **LA FARINE MEXICAINE** del doctor Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que **M. R. BARBERIN**, de Taras (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, a acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

LA FARINE MEXICAINE se trouve à LYON, chez MM. FARLEY, pharm., 114, quai Pierre-Seize; ARMANDY, pharm., cours de Broches (Guillotière); J. DENAUD et Cie, pharm.-drog., rue de la Charité, 32; ROUSSET et BADIEU, rue de Lyon 77; DUFFIER, rue Saint-Dominique, 12; MERLIN, place des Cordeliers, 3; VUILLAUME, pharm., 46, grande rue Saint-Clair, et dans les principales pharmacies, drogueries et épiceries de Lyon et de France; MM. PERRAUD, à Givors; MALESSARD, à Villefranche; FAURE, droguiste, 9, rue de la Comédie, à Saint-Etienne; M. RIGAUD, pharm., à Rive-de-Gier; M. BINABH YN, pharm.; BLANCHON-MOULIN, négociant, Grande-Rue, et M. DUCHEZ, pharm., à St-Chamond; M. MOUHET, drog., et FONT, confiseur, à Vienne. (34)

Monsieur le Président de la République



Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 10 courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le Ministre de l'Intérieur,

PAUL BERTHIER.

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 10 courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le Ministre de l'Intérieur,

PAUL BERTHIER.